

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|   | <b>Séance publique du 7 juillet 2022</b>  | <b>N° 2022-404</b>         |

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet  
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet  
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet  
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet  
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet  
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet  
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet  
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet  
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet  
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet  
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet  
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet  
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  | <b>Conseil du 7 juillet 2022</b>                | <b><i>Délibération</i></b> |
|   | Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement | <b><i>N° 2022-404</i></b>  |

---

**Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. L'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux**

L'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques. Elle a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la préparation aux diplômes nationaux d'art et expression plastique (grades licence et master en Art et Design) et aux diplômes délivrés par l'Ecole,
- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques,
- la conception, la mise en œuvre et la collaboration avec d'autres institutions de recherche dans les diverses disciplines des arts plastiques,
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants,
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Les diplômes option Art ont pour vocation de former les étudiants à la pratique artistique et/ou à la médiation artistique, de se constituer une identité propre clairement située tout en développant leur capacité d'adaptation au monde de l'art actuel. Les diplômes option Design ont pour vocation de former des designers généralistes dans les différents champs de la discipline : objet, espace, graphisme et numérique.

Les enseignements sont appuyés par deux unités de recherche :

- Unité de Recherche Édition - écritures du monde.
- Unité de Recherche MAS Média-anthropologie-situation.

Par ailleurs, l'Ecole dispense, porte ou participe à :

- des cours de pratiques amateurs via ses cours publics sur le territoire métropolitain,
- une résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon »,
- un programme de professionnalisation post-Master « le Papillon »,
- des enseignements de formation continue en direct ou dans le cadre de partenariats avec les universités du territoire,

- toute action de formation en direction de publics divers.

L'EBABX en quelques chiffres :

- 250 étudiants (objectif stabilisé à 300 étudiants pour 2023) dont 42% d'étudiants boursiers et 10% d'étudiants étrangers,
- 5 années de formation,
- 2 500 heures de cours en 1er cycle et 1 200 heures de cours en 2ème cycle,
- 40 enseignants permanents, 4 enseignants associés, 80 intervenants/artistes/universitaires invités chaque année,
- 60 conventions de partenariats nationaux, 20 conventions de partenariat internationaux, 25 écoles supérieures et universités partenaires.

Membre du Club des grandes écoles d'Aquitaine, du réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine « Grand Huit » et de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA), l'EBABX constitue, au regard de la qualité de ses formations, un atout essentiel pour le territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche artistique. Elle contribue également fortement au développement de l'art contemporain à Bordeaux dans ses liens étroits avec le Centre d'arts plastiques contemporains (CAPC), le Musée d'art contemporain de Bordeaux, Arc en rêve, le Centre d'architecture, le Musée des arts décoratifs et du design, le Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine (Frac), et les réseaux aquitains, nationaux et internationaux.

## 2. **Projet de développement de l'EBABX**

L'EBABX a été profondément réformée dans ses statuts et son fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes concernant les enseignements et la recherche. Elle a ainsi engagé, depuis 2017, une reconfiguration de son cursus participant à la fois au renouvellement de la tradition des grandes écoles de Beaux-arts et, de manière inédite, à la recherche.

Le premier cycle est structuré par un choix de « Parcours », se distinguant par des thématiques de recherche et de création, et permettant aux étudiants des trois années de collaborer.

Le deuxième cycle est organisé en « Plateformes », articulant le projet de l'étudiant (voyage international, mémoire de recherche et diplôme art ou design) grâce à des séminaires théoriques et à l'accompagnement des ateliers techniques.

Ces parcours et ces plateformes sont structurés au sein de « Champs de recherche », poursuivis par des programmes ou des unités de recherche.

En 2018, l'unité de recherche « Édition et écritures artistiques (imprimé, film, son, média) » a été lancée sous la forme d'une plateforme éditoriale (physique et numérique). Cette plateforme a constitué dès sa création un pôle de ressources pour édifier une base de données et un instrument de travail contributif.

L'EBABX s'est également engagée vers l'ouverture d'un troisième cycle en 2019, dont le développement s'appuie sur la structuration de ses unités de recherche et de son dispositif post-master « Le Pavillon ».

La recherche à l'EBABX fait partie de la reconfiguration que l'ensemble de l'équipe enseignante et technique a effectuée depuis 2017. L'articulation de la recherche avec l'ensemble du cursus a été définie au moment de la reconfiguration, comme des champs de recherche qui donnent le climat général des études de l'EBABX : l'air qui fait respirer l'ensemble des études et qui définit aussi l'atmosphère particulière du territoire.

La visée est, dans ce cadre, à moyen terme, la constitution d'un « Laboratoire transdisciplinaire » avec des rapprochements et croisements entre arts et sciences et, pour cela, des partenariats avec les universités.

### 3. **Projet 2021-2023 de l'EBABX**

De 2021 à 2023, quatre chantiers importants sont menés :

- déploiement des « Plateformes » du deuxième cycle : coordination entre les référents artistiques du suivi des projets personnels des étudiants, préparation et bilan des voyages et stages individuels, séminaires de recherche et séminaires de méthodologie collectifs,
- reconnaissance pleine et entière d'un DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique) option « Design »,
- mise en place de la formation continue pour la formation des formateurs aux cours publics amateurs sur tout le territoire métropolitain,
- préfiguration d'un troisième cycle complet : avec un programme de recherche et de création « PREFIGURATION » associant l'Unité Art Média Anthropologie de l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux et le laboratoire PACEA (De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie) de l'Université de Bordeaux, une résidence de création de recherche et un DSRA (diplôme supérieur de recherche en art) expérimental.

#### 3.1. **Bilan 2021**

La gestion de la crise pandémique qui s'est poursuivie en 2021 a été au cœur des organisations, adaptations et mobilisations des moyens et ressources de l'Ebabx tout au long de l'année 2021. Pour ce qui relève particulièrement de cette année, des moyens supplémentaires ont été alloués pour tous les dispositifs de bourses aux étudiants, diplômés, dispositifs de professionnalisation et d'insertion, tout autant que pour ce qui est de l'action sociale et de la santé avec des permanences santé et prises en charges directes par l'Ebabx.

Dans le cadre de la vague d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur menée conjointement par les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de la culture, l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a rendu le 23 septembre 2021 son rapport d'évaluation des formations de l'Ebabx et donné un avis favorable sur l'accréditation de ses formations.

#### 3.2. **Programme d'activité 2022 - enjeux et structurations spécifiques soutenus par la Métropole**

Dans une perspective structurante pluriannuelle, la mise en œuvre de parcours de formation et de recherche pour les étudiants des 2ème et 3ème cycle d'une part, et leur articulation avec des actions de professionnalisation nourries des partenariats conventionnés en particulier avec les acteurs professionnels, économiques et académiques du territoire métropolitain se développent et sont le socle du projet d'établissement pour la période 2022 – 2027.

2022 voit également l'achèvement de la démarche d'accréditation du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)) et du CNESERAC (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels) avec les auditions et passages en commission aux mois de juin et juillet 2022.

Les avis définitifs de ces instances acteront le programme d'activité, projet de formation, scientifique, artistique et culturel de l'établissement pour la période 2022/2027.

### 4. **Le soutien de Bordeaux Métropole**

La Métropole, compétente en matière de « soutien et aides aux établissements

d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche », a pour ambition de devenir une métropole européenne de la connaissance ouverte sur la société, l'économie et le monde.

La stratégie métropolitaine en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, adoptée le 8 juillet 2016, affiche l'ambition de la Métropole de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en tant que leviers de développement et de rayonnement territorial.

Établissement d'enseignement supérieur et acteur culturel de la métropole bordelaise et de la Nouvelle Aquitaine, l'EBABX occupe une place singulière dans le paysage de l'enseignement supérieur artistique sur le territoire. Elle répond en effet pleinement à l'enjeu de proposer une offre publique de qualité en matière d'enseignement supérieur en arts plastiques.

Aussi, au regard de ces éléments et de la qualité de son projet, la Métropole est fondée à accompagner l'EBABX sur ses objectifs de développement en matière de recherche et de spécialisation.

## 5. Plan prévisionnel de financement

### 5.1. Convention triennale 2021-2023

En 2021, une convention partenariale triennale 2021-2023 a été signée entre l'EBABX et Bordeaux Métropole stipulant que la Métropole accompagnera l'École au travers d'une subvention en fonctionnement pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Les subventions 2022 et 2023 feront l'objet de nouvelles conventions annuelles, dont le montant sera arrêté chaque année, qui seront soumises au vote du Conseil métropolitain.

### 5.2. Demande 2022

Pour l'année 2022, Bordeaux Métropole est sollicitée, par demande en date du 6 mai 2022, pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 251 548 € dont le détail figure en annexe à la convention.

### 5.3. Indicateurs financiers

|   | Budget 2022  | Budget 2021  |
|---|--|--|
| <b>charges de personnel / budget global</b>                     | (3 536 757 € / 4 251 548 €)<br>83,19 %   | (3 600 966 € / 4 203 917 €)<br>85,65 %   |
| <b>% de participation de BM / budget global</b>                 | (50 000 € / 4 251 548 €)<br>1,17 %   | (50 000 € / 4 203 917 €)<br>1,18 %   |
| <b>% de participation des autres financeurs / budget global</b> | DRAC Nouvelle-Aquitaine : 11,43 %<br>Conseil régional : 2,7 %<br>Ville de Bordeaux : 77,97 %<br>Fonds européens : 0,4 %<br>Recettes propres : 5,81 % | DRAC Nouvelle-Aquitaine : 11,63 %<br>Conseil régional : 3,52 %<br>Ville de Bordeaux : 77,23 %<br>Fonds européens : 0,47 %<br>Recettes propres : 5,94 % |

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

**VU** la délibération n° 2021/458 du 23 septembre 2021 relative à la subvention 2021 et la convention triennale entre Bordeaux Métropole et l'EBABX,

**VU** la demande formulée par l'organisme n° 2022/00492 en date du 6 mai 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de l'EBABX pour la mise en œuvre de son projet de développement est recevable au titre de la compétence de notre établissement public en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer, pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 50 000 € en faveur de l'EBABX,

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention financière pour 2022 ci-annexée,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 204, article 657382, fonction 23.

Mme Marie-Claude NOEL, MM. Baptiste MAURIN, Pierre HURMIC, Olivier CAZAUX, Radouane-Cyrille JABER, Stéphane GOMOT sont absents lors du débat et du vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Madame NOEL, Monsieur MAURIN, Monsieur CAZAUX, Monsieur GOMOT, Monsieur JABER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

|  |  |
|--|--|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>12 JUILLET 2022</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Vice-président,<br><br>Monsieur Stéphane DELPEYRAT |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>12 JUILLET 2022</b> |  |